



GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
Sixième session  
Bonn, 3-7 mars 1997  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**Note du Secrétaire exécutif**

**I. INTRODUCTION**

1. Des dispositions ont été prises pour que la sixième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) se tienne au Stadthalle Bad Godesberg, Koblenzer Strasse 80, Bonn, du 3 au 7 mars 1997. La session sera ouverte par le Président le lundi 3 mars à 10 heures.

**II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la sixième session de l'AGBM, après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Organisation des travaux des sessions futures.
3. Elaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique :
  - a) Eléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4;

- b) Eléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4;
  - c) Eléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses.
4. Rapport sur les travaux de la session.

### III. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### 1. Ouverture de la session

3. La sixième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) sera ouverte par le Président le lundi 3 mars 1997 à 10 heures.

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'AGBM est présenté pour adoption (voir par. 2 ci-dessus). On l'a établi en remaniant ceux qui avaient été proposés aux sessions précédentes compte tenu de la priorité accordée désormais aux négociations pour que la Conférence des Parties puisse à sa troisième session s'acquitter avec succès du Mandat de Berlin. Les questions des politiques et des mesures ainsi que des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions seront examinées au titre du point 3 a) de l'ordre du jour.

##### b) Organisation des travaux de la session

###### i) Documentation

5. On trouvera à l'annexe I ci-après une liste des documents se rapportant à l'ordre du jour provisoire ainsi que des autres documents qui seront disponibles pendant la session.

6. Conformément aux conclusions auxquelles l'AGBM est parvenu à sa cinquième session (voir le document FCCC/AGBM/1996/11, par. 23 b)) le principal document de la session sera la compilation-cadre des propositions des Parties établie par le Président (FCCC/AGBM/1997/2). Les propositions sur lesquelles ce document est fondé figurent dans les documents FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4 et FCCC/AGBM/1997/MISC.1 (en anglais seulement). Toutes propositions complémentaires seront incluses dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.1.

###### ii) Programme des réunions

7. Le programme des réunions de la session sera établi en fonction des services disponibles aux heures de travail normales, pendant lesquelles il est possible de tenir une séance avec interprétation de 10 heures à 13 heures et une autre de 15 heures à 18 heures. Des séances officieuses - sans interprétation - pourront également être programmées. Les délégations sont

vivement engagées à commencer toutes les séances à l'heure prévue afin d'utiliser au mieux les installations et services mis à leur disposition. On trouvera à l'annexe II des suggestions concernant l'organisation des travaux ainsi que des dispositions touchant la tenue d'une table ronde informelle qui permettra aux Parties qui ont soumis de nouvelles propositions de les présenter brièvement dans un cadre informel.

8. Conformément aux conclusions adoptées par l'AGBM à sa cinquième session (voir FCCC/AGBM/1996/11, par. 23 d)), le Président convoquera une table ronde pour examiner les résultats des travaux qu'il aura menés avec les délégations intéressées sur la différenciation et les critères de différenciation entre les Parties visées à l'annexe I, y compris l'analyse et l'application d'un certain nombre de paramètres.

**c) Organisation des travaux des sessions futures**

9. Il sera utile d'envisager le programme et la structure des travaux des futures sessions de l'AGBM en fonction des progrès qui auront été réalisés à la sixième session. Le Président rendra compte verbalement de toutes nouvelles décisions du bureau de la Conférence des Parties concernant le calendrier des réunions à organiser en 1997 au titre de la Convention. Il fera aussi des propositions concernant l'organisation des travaux aux septième et huitième sessions de l'AGBM. Il est prévu que l'AGBM achève ses travaux à sa huitième session et en communique les résultats à la Conférence des Parties pour mise au point définitive puis adoption.

**3. Elaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique**

10. L'AGBM sera saisi de la compilation-cadre du Président (FCCC/AGBM/1997/2) et des nombreuses propositions visées au paragraphe 6 ci-dessus formulées par les Parties.

11. Conformément aux conclusions qu'il a dégagées à sa cinquième session (voir FCCC/AGBM/1996/11, par. 23 b)), l'AGBM examinera minutieusement, au titre de chacun des alinéas du présent point de l'ordre du jour, les sections pertinentes de la compilation-cadre des propositions et toutes propositions soumises après le 15 janvier 1997. Les Parties sont invitées à faire des observations sur les éléments de la compilation, et sur les propositions correspondantes, en procédant section par section plutôt qu'en faisant des déclarations générales comme aux sessions précédentes.

12. L'AGBM souhaitera peut-être s'attacher à réduire l'éventail des propositions afin de concentrer les efforts sur les grandes options réalisables dans les délais fixés dans le Mandat de Berlin. Il est peut-être prématuré à ce stade d'entrer dans le détail des propositions, mais les délégations souhaiteront peut-être échanger leurs vues sur celles auxquelles elles sont favorables. Lorsque des propositions sont similaires, les Parties souhaiteront peut-être les regrouper en une proposition unique. L'AGBM souhaitera peut-être aussi déterminer quelles sont les options sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'étendre au stade actuel.

#### **4. Rapport sur les travaux de la session**

13. Le principal résultat de la session doit être la conclusion d'un accord sur un texte de négociation d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Ce texte doit être distribué dans les six langues officielles de l'ONU le 1er juin 1997 au plus tard pour que les prescriptions des articles 15, paragraphe 2, ou 17, paragraphe 2, soient satisfaites. Devant être adopté comme additif au rapport sur les travaux de la session, il servira de base aux négociations lors des septième et huitième sessions de l'AGBM.

14. Il ne sera pas établi de projet de rapport sur les travaux de la sixième session pour examen par l'AGBM à cette même session. Cependant, l'AGBM souhaitera peut-être, conformément à l'usage, adopter des conclusions supplémentaires fondées sur les propositions du Président. L'AGBM est invité à autoriser le Rapporteur à achever le rapport une fois la session terminée, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
SERA SAISI A SA SIXIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/AGBM/1997/1	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1997/2	Compilation-cadre des propositions des Parties : note du Président
FCCC/AGBM/1997/MISC.1 (et additifs si nécessaire)	Implementation of the Berlin Mandate: proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.2	Implementation of the Berlin Mandate: comments from Parties

Autres documents qui seront soumis à la session

FCCC/AGBM/1996/11	Rapport du Groupe spécial du mandat de Berlin sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Genève du 9 au 12 décembre 1996
FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4	Implementation of the Berlin Mandate: proposals from Parties
FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996

Documents de référence qui seront disponibles à la session

Les participants pourront consulter tous les documents de l'AGBM ainsi que le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la deuxième compilation-synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

Annexe II

**PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX DE LA SIXIEME SESSION  
DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN**

	Lundi 3 mars	Mardi 4 mars	Mercredi 5 mars	Jeudi 6 mars	Vendredi 7 mars
10 heures- 13 heures	Points 1 2 a) 2 b)	Point 3 a)	Point 3 a)	Point 3 b)	Point 3 c)
15 heures- 18 heures	Point 3 a)	Point 3 a)	Point 3 b)	Point 3 c)	Points 2 c) 4

**Questions inscrites à l'ordre du jour provisoire :**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Organisation des travaux des sessions futures.
3. Elaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique :
  - a) Eléments relatifs au renforcement des engagements prévus aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4;
  - b) Eléments relatifs à la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4;
  - c) Eléments relatifs aux institutions, aux mécanismes et à toutes autres clauses.
4. Rapport sur les travaux de la session.

**Tables rondes informelles**

Une table ronde informelle sur les nouvelles propositions des Parties sera organisée le lundi 3 mars 1997 à l'issue de l'examen du point 2 b) de l'ordre du jour provisoire. Une autre se tiendra le lundi 3 mars 1997 à 18 heures pour examiner les résultats des travaux que le Président aura menés avec les délégations intéressées sur la différenciation et les critères de différenciation entre les Parties visées à l'annexe I.

-----